

Le prix de l'eau en Haute-Savoie en 2009



Édito

L'eau est un bien commun, partagé par tous. Mais sa consommation est conditionnée par son accessibilité et par le respect de normes sanitaires, définies par le Code de la Santé publique, qui peuvent nécessiter la mise en place d'un traitement de l'eau avant sa consommation.

Ainsi, si la ressource en eau brute est disponible gratuitement, son prélèvement, son traitement, son acheminement au consommateur, puis la collecte et le traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel ont un coût.

Ces différentes étapes relèvent de la compétence des services publics d'eau et d'assainissement

dont le financement est assuré par une redevance perçue auprès de l'abonné du service.

Depuis 2005, les services de la DDT suivent l'évolution du prix facturé aux usagers des services d'eau et d'assainissement en Haute-Savoie. Ce document vous présente une synthèse des résultats de l'enquête sur le prix au 1^{er} janvier 2009, réalisée auprès de l'ensemble des collectivités du département.

Je tiens à remercier vivement tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette étude, avant tout outil de réflexion pour l'ensemble des acteurs de l'eau en Haute-Savoie.

Jean-Luc Videlaïne
Préfet de la Haute-Savoie

L'organisation des services de l'eau en Haute-Savoie

Eau potable

225 services

15 établissements publics de coopération intercommunale - EPCI - assurant une compétence intégrale (production-transfert-distribution) et regroupant près de 47 % de la population du département

11 établissements publics de coopération intercommunale - EPCI - assurant les compétences « production » et « transfert »;

Les autres services sont gérés à l'échelle des communes.

Assainissement collectif

133 services

19 établissements publics de coopération intercommunale - EPCI - assurant une compétence intégrale et regroupant près de 66 % de la population du département

14 établissements publics de coopération intercommunale - EPCI - assurant une compétence partielle (transport et traitement ou seulement traitement);

Les autres services sont gérés à l'échelle des communes.

Un constat : l'organisation des services d'eau et d'assainissement a peu évolué depuis 2007

Les composantes du prix de l'eau payé par l'abonné

Alimentation en eau potable

Le prix de l'eau payé par l'abonné est composé d'une part proportionnelle au m³ consommé et éventuellement d'une partie fixe (abonnement, location de compteur).

Assainissement collectif

Le prix de l'eau payé par l'abonné est composé d'une part proportionnelle au m³ consommé et éventuellement une partie fixe (abonnement).

Dans le cas d'un service délégué (affermage) en eau ou assainissement, ces composantes sont réparties entre la collectivité, financeur des installations, et le délégataire chargé de leur fonctionnement.

Abonnement : L'arrêté du 6 août 2007 instaure pour chaque service, eau potable et assainissement, un

plafonnement de la part fixe par rapport au coût total du service calculé pour une consommation de 120 m³ :

- 30 % pour les communes urbaines,
- 40 % pour les communes rurales,
- une règle spécifique pour les EPCI.

Les stations classées ne sont pas concernées.

Redevances et taxes

Agence de l'eau :

- eau potable : redevance préservation des ressources en eau et redevance lutte contre la pollution
- assainissement collectif : redevance modernisation des réseaux

TVA - si la collectivité est assujettie à la TVA à taux réduit 5,5 %.

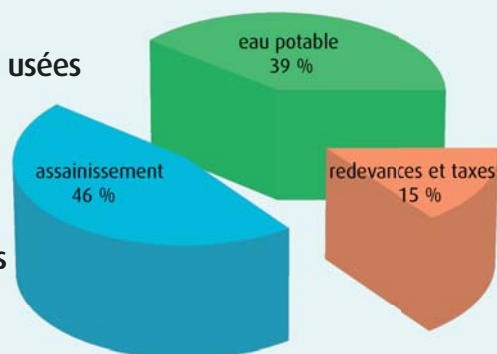
Le prix moyen départemental



Distribution de l'eau potable
1,31 € HT le m³

Collecte
traitement des eaux usées
1,53 € HT le m³

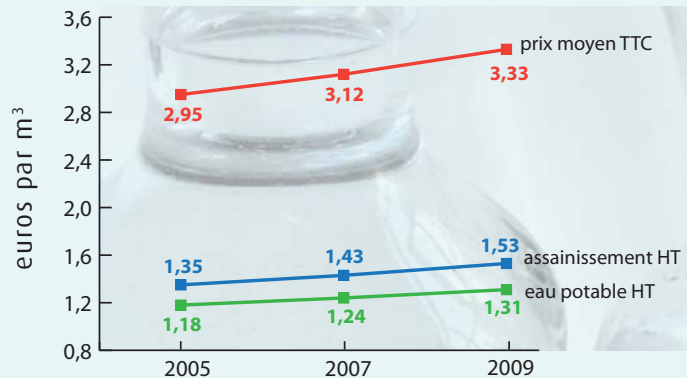
Redevances et taxes
0,49 € le m³



Ce prix représente une dépense annuelle de 399,60 € TTC pour une famille ayant une consommation de 120 m³ (valeur de référence nationale pour une consommation de 3-4 personnes). Le prix moyen est pondéré en fonction de la population de chaque commune.

Selon les communes, les tarifs varient : de 0,78 € à 3,19 €/m³ en eau potable
de 0,63 € à 4,43 €/m³ en assainissement

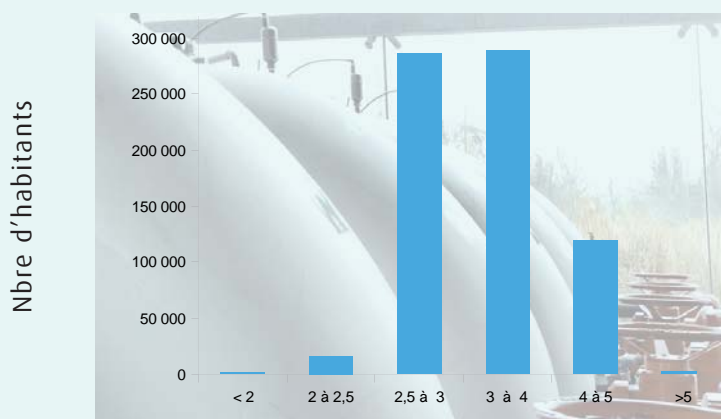
L'évolution du prix de l'eau entre 2005 et 2009



Depuis 2005, l'augmentation du prix TTC est en moyenne de 3 % par an (augmentation plus élevée pour le service d'assainissement que pour le service d'eau potable).

L'augmentation s'est accélérée sur la période 2007-2009 : +3,5 % /an.

La population et le prix de l'eau



En 2009, en Haute-Savoie

- 43 % de la population paie l'eau moins de 3 €/m³
- 40 % de la population paie l'eau entre 3 € et 4 €/m³
- 17 % de la population paie l'eau plus de 4 €/m³

3 communes appliquent un tarif supérieur à 5 €/m³.

prix TTC par m³

Les communes et le prix de l'eau

communes	eau potable HT	assainissement HT
de + 10 000 hab.	1,11 € par m ³	1,46 € par m ³
de 3 000 à 10 000 hab.	1,28 € par m ³	1,57 € par m ³
de - 3 000 hab.	1,54 € par m ³	1,59 € par m ³

Le prix de l'eau décroît lorsque la population augmente, l'investissement et le fonctionnement étant «lissés» par la densité des foyers raccordés. 14 communes n'ont pas d'assainissement collectif. Le prix moyen de l'eau potable est alors de 1,52 € HT/m³.

Les communes de moins de 3 000 hab. ont la possibilité d'abonder les budgets eau et assainissement par le budget général. De ce fait, le prix facturé dans ces communes ne reflète pas toujours l'intégralité du coût du service.

L'intercommunalité et le prix de l'eau

	eau potable HT	assainissement HT
communes dans EPCI	1,26 € par m ³	1,47 € par m ³
communes seules	1,35 € par m ³	1,67 € par m ³

La gestion des services par les EPCI (communauté de communes, d'agglomération, SIVU, SIVOM) laisse apparaître un prix moyen inférieur à la gestion communale du fait de

la mutualisation et d'une assiette de répartition des charges plus importante. De plus l'intercommunalité permet :

- un service structuré et sécurisé,
- une meilleure prise en compte des programmations futures (entretien et renouvellement),
- un coût réel du service, notamment pour les communautés de communes.

Une gestion optimale du service nécessite qu'une même collectivité assure la compétence globale, en eau potable (production-transfert-distribution), en assainissement (collecte-transport-traitement).

Le mode de gestion et le prix de l'eau

	eau potable HT	assainissement HT
services délégués	1,42 € par m ³	1,56 € par m ³
services en régie	1,28 € par m ³	1,52 € par m ³

Services délégués :

Eau potable : 38 communes, regroupées ou non en EPCI, représentent 19 % de la population.

Assainissement : 27 communes, regroupées ou non en EPCI, représentent 14 % de la population.

Pour les collectivités en délégation de service, le prix moyen est supérieur de 11 % en eau potable et supérieur de 3 % en assainissement par rapport à une collectivité en régie.

Cette variabilité est due en partie :

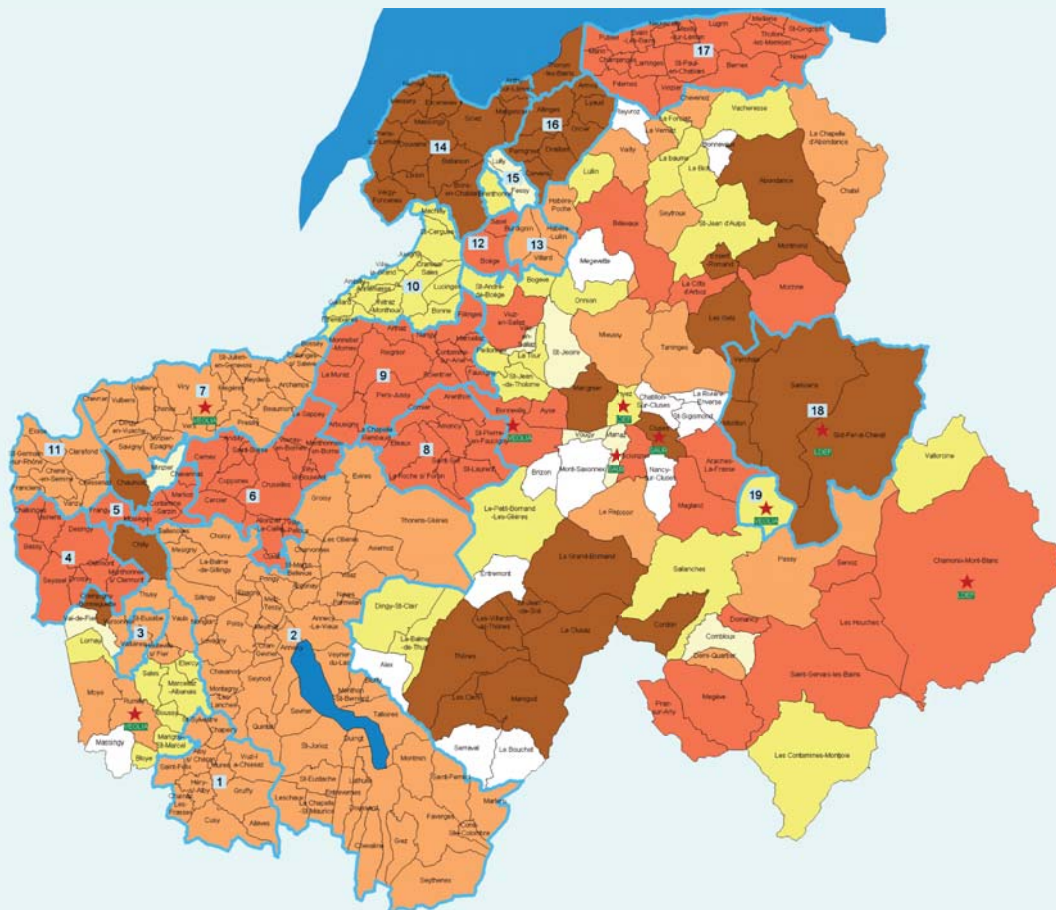
- à la «taille» des services délégués,
- aux contraintes spécifiques d'exploitation du service,
- aux garanties contractuelles fixées dans le cadre de la délégation de service.

Les 21 stations de montagne et le prix de l'eau

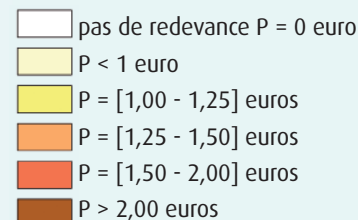
	eau potable HT	assainissement HT
stations de montagne de plus de 5 000 lits touristiques	1,18 € par m ³	1,73 € par m ³
Prix moyen TTC	3,43€ par m ³	

Les contraintes pesant sur les stations d'épuration de montagne ont un impact visible sur le prix de l'assainissement. Les pointes saisonnières nécessitent en effet des équipements adaptés à la population maximale et les milieux récepteurs sensibles impliquent des traitements coûteux.

Prix de l'assainissement collectif



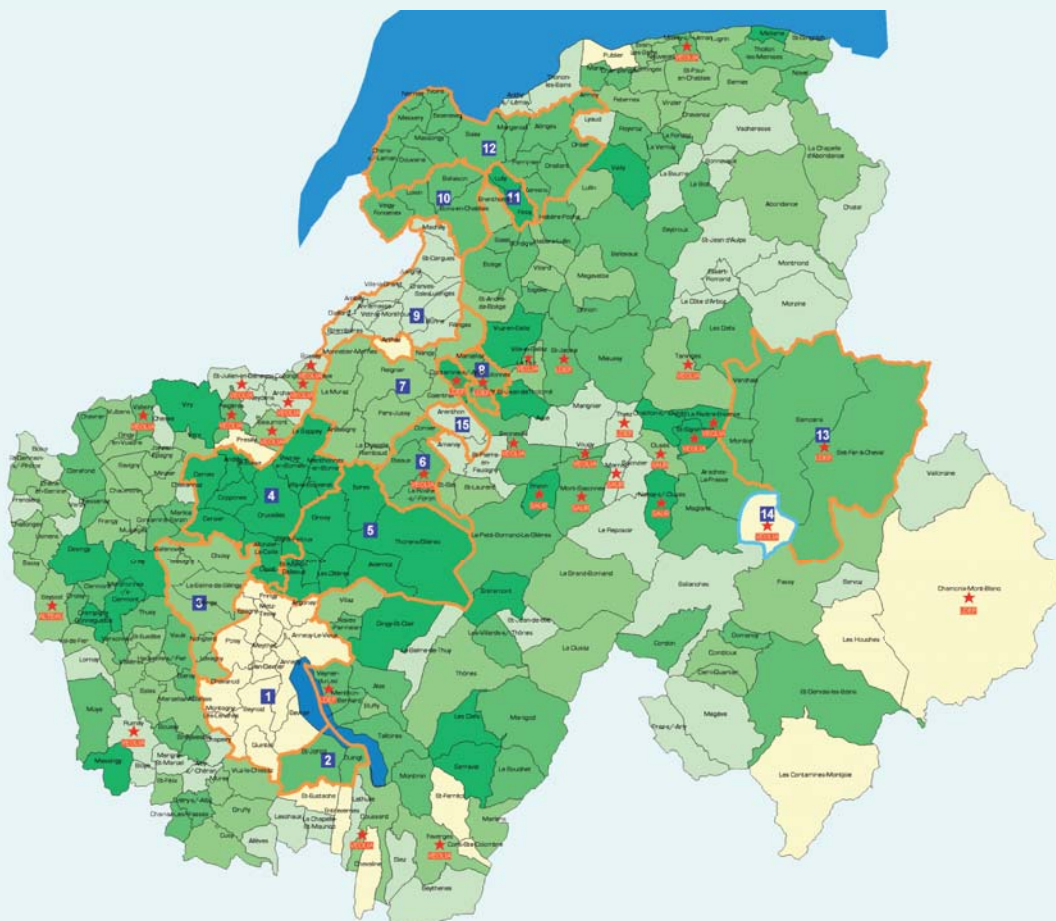
Service assainissement collectif (prix HT par m³)



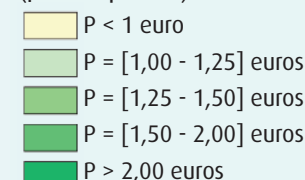
EPCI à compétence globale

- 1 - CC Pays d'Alby
 - 2 - SILA
 - 3 - SIVU Vallières - Saint-Eusèbe
 - 4 - CC du Pays de Seyssel
 - 5 - SIVOM des Ussets et Fornant
 - 6 - CC du Pays de Cruseilles
 - 7 - CC du Genevois
 - 8 - CC du Pays Rochois
 - 9 - SI de Bellecombe
 - 10 - Annemasse agglo
 - 11 - CC de la Semine
 - 12 - SIVU Boège - Saxel
 - 13 - SIA Burdignin - Habère-Lullin - Villard
 - 14 - CC du Bas Chablais
 - 15 - SIEA de Fessy et Lully
 - 16 - CC des Collines du Léman
 - 17 - CC du Pays d'Évian
 - 18 - SIMM Sixt - Samoëns - Verchaix-Morillon
 - 19 - SI de Flaine
- ★ Gestion déléguée

Prix de l'alimentation en eau potable



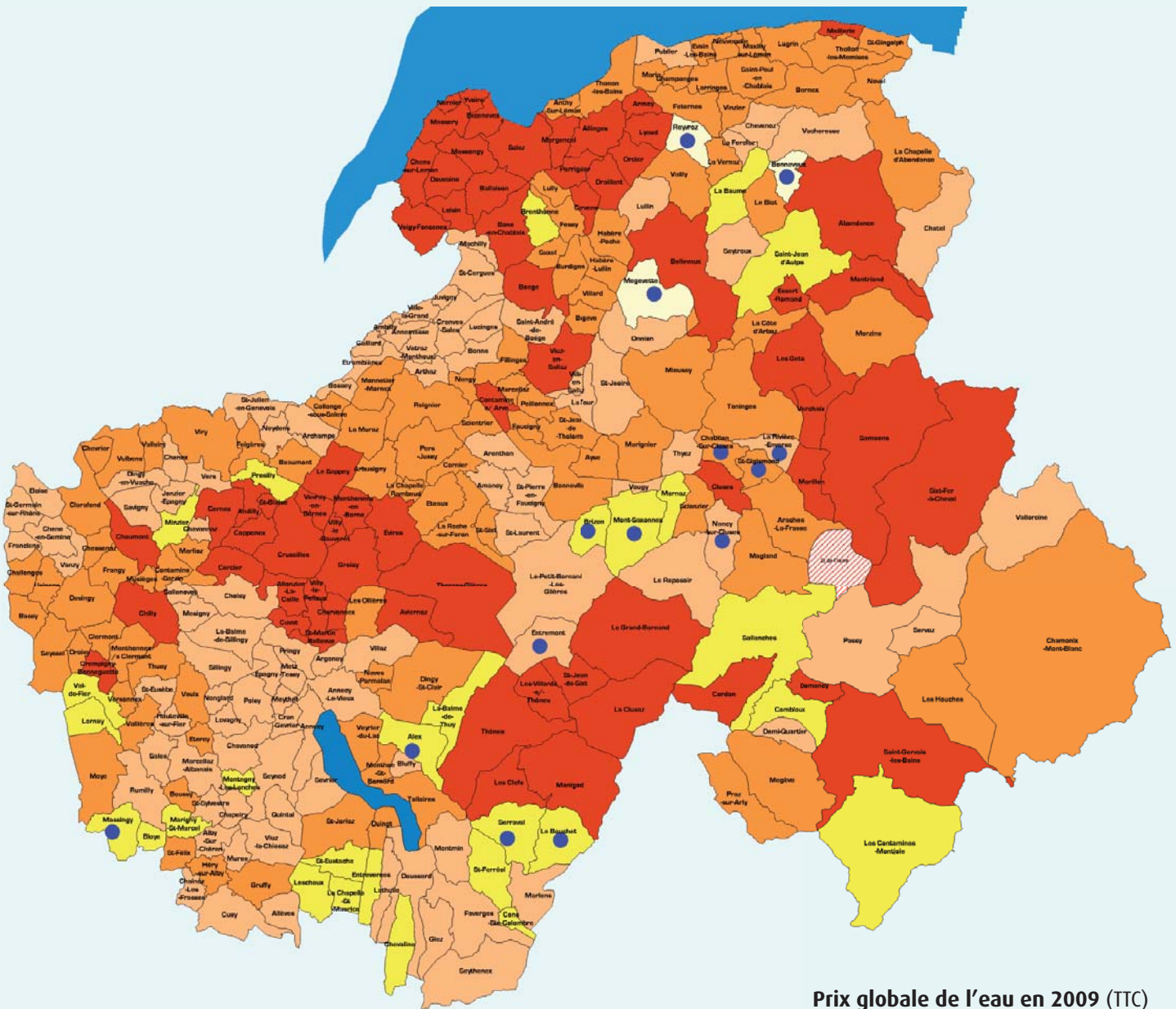
Service eau potable (prix HT par m³)



EPCI à compétence globale

- 1 - Communauté d'agglo Annecy - C2A
 - 2 - SIE des Roselières - Saint-Jorioz - Duingt
 - 3 - CC Fier et Ussets
 - 4 - CC du Pays de Cruseilles
 - 5 - SIE de la Filière
 - 6 - SIE du Cerf
 - 7 - SIE des Rocailles
 - 8 - SIE Peillonnet et alentours
 - 9 - Annemasse agglo
 - 10 - SI des eaux des Voirons
 - 11 - SIEA Fessy et Lully
 - 12 - SIE des Moises
 - 13 - SIMM Sixt - Samoëns - Verchaix-Morillon
 - 14 - SI de Flaine
 - 15 - SIE Arenthon - Saint-Pierre-en-Faucigny
- ★ Gestion déléguée

Prix global de l'eau en 2009



Prix globale de l'eau en 2009 (TTC)

- P < 2 euros
- P = [2,00 - 2,60] euros
- P = [2,60 - 3,20] euros
- P = [3,20 - 4,00] euros
- P > 4,00 euros

● les communes n'ayant pas fixé la redevance d'assainissement

Direction départementale des Territoires
de la Haute-Savoie
15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9
Tél. 04 50 33 78 00
Fax. 04 50 27 96 09